

## Conseil Municipal de Saint Rémy

Le 15 décembre 2022 à 19h00

---

### Présents :

BLANC Christophe	DUCHATEAU Aurélie	MENEGAUX Gilles
CHAPUIS Sylviane	LAURENSEN Christophe	MOREL DIT BEAUREGARD Loïc
CHEVALLIER Hélène	LEBLANC Sylvie	PUITIN Florian
CHEVAT Jean-Michel	MALLET Christophe	VALENTINO Patricia

### Excusé :

POTHIER Françoise a donné pouvoir à VALENTINO Patricia  
AUBERT Gaëlle a donné pouvoir à BLANC Christophe

### Absent :

Jean-Yves BARE

Secrétaire de séance : Mme CHAPUIS Sylviane

\* \* \*

Ouverture de la séance à 19h00

### Table des matières

Approbation des PV du 14 octobre et 10 novembre 2022 .....	1
Délibération : Décision modificative pour modification des prévisions budgétaires suite aux appels de fonds du SIEA pour la rénovation de l'éclairage public .....	2
Délibération : Fongibilité des crédits.....	2
Délibération : Plan de financement concernant la rénovation de l'éclairage du tennis extérieur » .....	3

### Approbation des PV du 14 octobre et 10 novembre 2022

---

Monsieur Le Maire rappelle que lesdits procès-verbaux ont précédemment été envoyés à tous les élus pour relecture et que les remarques et corrections ont été prises en compte.

### Approbation à l'unanimité

***Délibération : Décision modificative pour modification des prévisions budgétaires suite aux appels de fonds du SIEA pour la rénovation de l'éclairage public***

---

Nos prévisions budgétaires au budget communal ont porté au chapitre 65 en dépense de fonctionnement un montant de 182 255.01€.

Monsieur le Maire informe que nous devons payer des appels de fonds au SIEA suite à la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 37 032.33 €.

Il est nécessaire d'abonder des crédits supplémentaires en section de fonctionnement à l'article 65548-*Autres contributions* - pour nous permettre d'émettre le mandat suite aux avis des sommes à payer reçus.

*Jean-Michel CHEVAT*: Les travaux seront réalisés en 2023. Le programme des dernières années concernait essentiellement des luminaires très anciens. Si la commune souhaite continuer, nous allons remplacer des luminaire plus récents. Le programme de la RD45 risque d'être revu à la baisse suite aux dernières rencontre avec le bureau d'étude du SIEA.

*Christophe MALLET*: A l'issue de ces travaux, 54% du patrimoine sera constitué d'ampoules LED. Il sera récent et en bon état.

*Loïc MOREL DIT BEAUREGARD*: Selon moi, il y a maintenant d'autre priorité, et l'argent doit être investi ailleurs avant de changer des luminaires qui sont encore en bon état.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

**DECIDE de modifier comme suit les prévisions budgétaires du budget communal 2022 :**

	DEPENSES	RECETTES
<hr/>		
INVESTISSEMENT		
021 Virement de la section de fonctionnement		- 37 032.33€
21 Immobilisations corporelles (compte 2152)	- 37 032.33 €	
FONCTIONNEMENT		
023 Virement à la section d'investissement	- 37 032.33 €	
65 Autres charges de gestion courante (compte 65548)	+ 37 032.33 €	

***Délibération : Fongibilité des crédits***

---

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Maire informe l'assemblée que la Préfecture de l'Ain a dans une réponse apportée récemment à une commune fait le commentaire suivant :

Par ailleurs, s'agissant des virements de crédits, l'instruction budgétaire et comptable M57 précise que l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement est accordée à l'exécutif à l'occasion du vote du budget. Il ne s'agit pas d'une décision de principe. Par conséquent, le conseil devra se prononcer chaque année.

Ainsi, le Maire propose d'ajourner cette délibération afin de l'inscrire à l'ordre du jour pour la réunion du conseil municipal lors du vote des budgets courant Mars 2023.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.***

### ***Délibération : Plan de financement concernant la rénovation de l'éclairage du tennis extérieur »***

---

Le projet, objet de cette demande de subvention, concerne la rénovation des installations d'éclairage des deux cours de tennis extérieurs de Saint Rémy, utilisé par le club de tennis ASPPT Bourg St Remy dans le but de réaliser des économies sur la consommation électrique de cet équipement.

Ces travaux concernent donc :

Fourniture, pose et raccordement des projecteurs LED Heracles 200W et 400 W conformément à l'étude d'éclairage fournie.

Réutilisation des câbles d'alimentation. Les projecteurs seront posés sur les traverses existantes.

*Christophe MALLET*: Nous avons demandé deux devis avec des projecteurs différents auprès de l'entreprise SADELEC qui répond à nos besoins. Les projecteurs sont en LED. Ils sont plus puissants et moins énergivores. Vu le poids des projecteurs, il n'y a plus de problème lié à la résistance des mâts. Le budget initialement alloué à l'opération est suffisant. En conséquence, le plan de financement proposé à l'appui des différentes demandes de subventions est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus)	Taux	Montant
Rénovation de l'éclairage des deux cours extérieur du tennis	9 850 €	Subvention GBA	50 %	4 925 €
		Autofinancement de la commune	50 %	4 925 €
<b>TOTAL</b>	9 850 €	<b>TOTAL</b>	100%	9 850 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.**

Monsieur Le Maire clos la séance à 19h30

\* \* \*

Signatures

